



CÉLÉBRATIONS EUCHARISTIQUES

Semaine du 1^{er} juin 2014

Samedi 31 mai

16h00

Visitation de la Vierge Marie

M. Philippe Boyer Sa nièce Johanne
Mme Suzanne Séguin-Lalonde Off. aux funérailles
M. Paul Woodbury Off. aux funérailles

Dimanche 1^{er} juin

08h30

10h00



Ascension du Seigneur

M. Jean-Guy Goulet Son épouse & ses enfants
Mme Pauline Champagne Membres chorale Grenville
Mme Ginette Bouthillier-Langevin Off. aux funérailles
M. Pierre Prévost (32^e ann) Son épouse & ses filles
Mme Yvette Gosselin-St-Pierre Off. aux funérailles

Lundi 2 juin

08h30 Grenville

Sainte Blandine

Paroissiennes & paroissiens

Mardi 3 juin

08h00

Bienheureux Jean XXIII

Messe au «Séminaire de Pointe-au-Chêne»

Mercredi 4 juin

09h00

Sainte Clothilde

Messe au «Manoir de Calumet»

Jeudi 5 juin

08h00

Sainte Dorothee

Messe au «Séminaire de Pointe-au-Chêne»

Vendredi 6 juin

08h30 Grenville

Saint Norbert

Nos défunts Off. au cimetière de
Pointe-au-Chêne

Samedi 7 juin

16h00

Saint Pamphile

M. Gilles Lanthier Off. aux funérailles
Mme Ginette Bouthillier-Langevin Off. aux funérailles

Dimanche 8 juin

08h30

10h00



Pentecôte

Mme Angelina Galipeau-Tassé Off. aux funérailles
M. Maxime Brabant-Tassé Off. aux funérailles
Jeannine & Émilien A. Joly La famille
Mme Pauline Champagne Mme Annette Berniquez
& la famille
Mme Marie-Marthe Séguin Sa soeur Agathe Malette
Mme Yvette Gosselin-St-Pierre Off. aux funérailles

Confirmation

Oui, le jour J approche, et il faut continuer à prier pour ces jeunes, qui ont certes besoin de notre prière... afin qu'ils acceptent d'ouvrir leur cœur à l'action de l'Esprit Saint en eux. Contrairement à ce qui avait été annoncé, la célébration du sacrement de confirmation, que présidera Mgr Poisson, aura lieu **le samedi 28 juin prochain à 13h30**, en notre église paroissiale. Prions, et prions encore.

SERVICES PAROISSIAUX

Bureau : Téléphone & Télécopieur : 819-242-6952

Heures d'ouverture : Lundi au jeudi de 08h00 à 14h00

p. Richard Woodbury s.c.j. administrateur 819-242-2611 (SSC)

Sylvie Laroche, secrétaire

Conseil de fabrique :

M. Georges Brisson 819-242-8228 M. Paul-André Aubry 819-242-2179

Mme Linda Lanthier 819-242-2003 Mme Diane Campbell 450-275-8156

M. Éric Bergeron 819-242-3050 M. Raymond Labonté 819-242-4081

Célébrations eucharistiques :

En semaine : Voir le feuillet paroissial

Samedi : **16h00**

Dimanche : **08h30 & 10h00 (avec chorale)**



Babillard



Lampe du sanctuaire

Elle brûlera cette semaine à Sainte-Philomène pour faveur obtenue par une paroissienne.

À nos prières

Je recommande à nos prières M. Jean-Clément St-Pierre, époux de feu Yvette Gosselin, décédé le 27 mai 2014 à l'âge de 91 ans. Ses funérailles ont été célébrées en notre église paroissiale ce samedi 31 mai à 11h, en la fête de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur. Nos sincères sympathies à toute la famille.

Que le Seigneur qu'il a si bien servi lui donne de reposer en paix.

Les P'tits Déjeuners Ensoleillés

Dimanche prochain, soit le 8 juin, vous pourrez venir prendre le déjeuner au sous-sol de l'église après les messes de 8h30 et 10h. Les profits servent à offrir des déjeuners aux jeunes de nos écoles primaires de Grenville. Venez en grand nombre. ***Bienvenue à toutes et à tous!***

Fermières de Grenville

La prochaine réunion des membres du Cercle des Fermières de Grenville aura lieu le **mardi 10 juin prochain à 10h30** à la bibliothèque, et sera suivie d'un dîner au restaurant Stephanie's. Vous êtes priées d'apporter votre cotisation au montant de 25.00\$, que vous aurez déposés dans une enveloppe identifiée à votre nom. ***Cordiale bienvenue à vous toutes!***

Un article à lire... et à méditer...

Je vous invite fortement à prendre le temps de lire l'article qui suit, et qui a paru dans le Journal de Montréal dimanche dernier, au sujet de la Loi 52, portant faussement le titre de 'Soins en fin de vie', alors qu'il s'agit purement et simplement d'euthanasie. Je crois vraiment qu'il vaut la peine de s'y arrêter et d'y réfléchir par deux fois. Il complète bien la lettre que le président de la Conférence des Évêques Catholiques du Québec nous faisait parvenir récemment, et dont il y avait quelques copies sur la table à l'arrière de l'église.

J'ai obtenu l'autorisation requise de la part de Mme Elgrably-Levy pour publier ce texte. Bonne lecture... et au plaisir d'en discuter.

Vers une Civilisation mortifère?

Sur le plan économique, le nouveau gouvernement tient, pour l'instant du moins, un discours intéressant. En revanche, il a perdu définitivement le capital de sympathie que j'avais pour lui en déposant le projet de Loi 52, baptisé **Loi concernant les soins de fin de vie**.

C'est que, voyez-vous, l'expression «soins de fin de vie» est une hypocrisie lexicale. Soigneusement choisie pour inspirer la bienveillance, elle farde qu'il s'agit réellement d'institutionnaliser l'euthanasie. Elle prétend vouloir permettre aux malades de mourir dans la dignité, mais elle vise véritablement à permettre à l'État de tuer dans la légalité.

J'exagère? Le texte de loi contient 70 articles étalés sur 20 pages. Il détermine essentiellement les exigences bureaucratiques des médecins et des établissements offrant l'injection létale. Il met l'emphase sur la technique, mais rien ne traite de l'éthique. A cet égard, l'article 26, paragraphe 4 est si imprécis qu'il pourrait s'appliquer à une infinité de situations. Plus précisément, le texte stipule qu'une personne peut demander l'euthanasie si «elle éprouve des souffrances physiques ou psychiques constantes, insupportables et qui ne peuvent être apaisées dans des conditions qu'elle juge tolérables».

Sensation subjective.

Or, la douleur est une sensation extrêmement subjective, surtout lorsqu'elle est de nature psychique. Ainsi, dès l'instant où tuer deviendra acceptable, voire légitime, les critères donnant droit à l'injection létale pourraient s'assouplir de manière aussi dangereuse qu'immorale. Au nom de l'équité, de l'égalité des droits et de la «compassion», les législateurs ne devront-ils pas rapidement autoriser l'euthanasie aux personnes handicapées, à celles qui souffrent de maladies chroniques, dégénératives ou mentales, et à celles atteintes de troubles génétiques? Et pourquoi pas également à celles qui n'ont simplement pas envie de vivre pour des raisons qui leur sont propres, mais qui considèrent que leurs souffrances sont insupportables? Après tout, comment pourra-t-on justifier qu'il soit acceptable d'apaiser la douleur des uns tout en restant insensible à celle des autres?

Effets pervers.

Il faut aussi réfléchir sérieusement aux effets pervers que cette loi pourrait avoir. Considérant qu'une injection de morphine est infiniment plus économique que d'offrir de longs mois de soins palliatifs, ne deviendra-t-il pas immensément tentant pour le système de santé de mal soulager les maladies pour les pousser à choisir l'injection létale, et ainsi réduire les coûts et libérer rapidement des lits? Cette possibilité est bien réelle, et il est inconcevable et inquiétant que cette dérive probable ne soit jamais soulevée par la classe politique censée débattre de cette loi. À moins, évidemment, que l'euthanasie ne s'inscrive dans le plan comptable de l'État!

Angèle Arsenault chantait: «Je veux toute toute toute la vivre ma vie». Je pense qu'elle exprimait la pensée de tous. Fondamentalement, personne ne veut mourir. La mort n'est envisagée que pour échapper à la douleur, et non à la vie. C'est donc à la douleur qu'il faut s'attaquer, et à rien d'autre! Éliminer, ce n'est pas soulager. Halte à la civilisation mortifère!

***Le Journal de Montréal, le dimanche 25 mai 2014.
Par Mme Nathalie Elgrably-Levy.***